



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2018

25 conseillers étaient présents ou représentés (Absents et non représentés ABADIE, ALBERTINI F, MALLERONI MJ, CASANOVA B)

Le maire invite les conseillers municipaux à observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat perpétré dans l'agglomération de Carcassonne.

Le maire, et l'ensemble des élus, apportent un soutien amical à leur collègue, Noëlle Graziani, suite au récent décès de sa maman.

I/ Finances communales :

1- Adoption du compte administratif 2017 :

Le premier adjoint présente le compte administratif qui témoigne d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement

L'autofinancement brut est consolidé, ce qui permet à la commune d'investir à un rythme soutenu, sans recourir à des hausses d'impôt, et à l'emprunt.

Le niveau d'endettement est extrêmement faible, et le niveau d'exécution des programmes d'investissement conforme au plan pluriannuel des investissements approuvé par les cortenais.

Le conseiller Marceau Simeoni interroge le premier adjoint sur les transferts de charges entre le budget général et notamment celui du Parking des Grotelle.

Le conseiller Philippe Maroselli prend acte de la philosophie générale du CA et des ratios. Il s'interroge, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sur la réalisation de certains articles qui parfois dépasse la prévision. Il rappelle son souhait de voir la commune mieux agir en matière de travaux de voirie. Concernant les personnels, il demande les raisons pour lesquelles les recrutements prévus n'ont pas été concrétisés, notamment pour la PM, car il faut renforcer ce service afin de lutter contre les incivilités qui se multiplient. Il signale un petit différentiel dans les restes à réaliser en recettes d'investissement. Il estime également, comme chaque année, que le taux de réalisation des dépenses d'investissement est trop bas. Il exprime ses craintes, suite à la création de la CdC au 01 janvier 2018, sur le taux des financements accordés à la ville de Corte dans le futur. Même si son groupe a voté contre le BP 2017, il s'abstiendra sur le vote du CA 2017.

Le premier adjoint répond aux interrogations des conseillers sur les impacts du budget annexe GROTELLE, sur les recrutements non effectués en 2017 (qui le seront, en restant prudent, courant second semestre 2018) et sur les projets d'investissement et leurs modalités de financement.

Le CA 2017 est adopté à la majorité des voix (le maire ne participant pas au vote, les élus de l'opposition s'abstenant. (Non-participation du maire)

2- Adoption du compte de gestion 2017 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 :

La présentation du ROB est faite par le premier adjoint. Les objectifs budgétaires pour 2018 sont dans la continuité des engagements financiers précédents à savoir :

- Maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, avec des possibilités de renforcement de certains services, notamment pour la police municipale.
- Continuité de la politique d'investissement conformément aux engagements pris devant les cortenais.
- Recours pragmatique à l'emprunt, qui s'adaptera aux financements que la commune obtiendra.
- Non augmentation des impôts, pour la quinzième année consécutive.

Le maire informe l'assemblée qu'il a eu dans la journée une bonne nouvelle sur les engagements de la CdC pour assurer la continuité des financements d'investissement de l'ancien CD 2B ... La commune devrait rapidement signer un contrat d'aménagement et de développement durable 2017 avec la CdC pour des opérations qui devaient être en partie financées par le CD 2B : la commune devrait obtenir 220 000 € et 140 000 € pour la Place des Porette et l'avenue J.NICOLI.

Le conseiller Marceau Simeoni suit le raisonnement de l'emprunt et approuve cette éventualité car il ne faut pas mettre en panne l'investissement communal. Au niveau de la CdC, il ne doute pas de son soutien futur à la Ville.

Le conseiller Maroselli rappelle ses craintes car le contexte général n'est pas propice aux finances communales : la commune est dans un cadre contraint au niveau de son budget de fonctionnement et il est nécessaire, et même indispensable, que la création de la CdC et la mise en place du nouveau règlement des aides aux communes, ne pénalisent en rien le soutien à l'investissement local et communal.

Le maire partage totalement l'analyse de Philippe Maroselli.

Le ROB 2018 est acté par l'assemblée communale.

4-Plans de financement

Rappel des Plans de Financement adoptés :

Intitulé	Coût HT	CdC* (Dotation quinquennale)	ETAT	Commune
Divers travaux de voirie 2018	119 192	59 596 50%		59 596 50%
Travaux parc HOTEL DE VILLE	85 020	42 510 50%		42 510 50%
Travaux Maison du Temps Libre	412 947.50	206 473.50 50%	123 884.25 30% (DETR)	82 589.50 20%

Rénovation Eclairage Public*	132 350		79 410 60% (DETR ou DSIL)	52 940 40%
Avenue Jean NICOLI	1 400 000	560 000 DQ 140 000 CADD	252 000 €	448 000 €
Place des Porette	550 000	55 000 € DQ 220 000€ CADD	148 500 €	126 500€

*Pour la partie des travaux non éligibles au CPER/FEDER/EDF Notamment des mises en sécurité du réseau, des armoires, des lampadaires. Sera sollicité en priorité le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), à défaut la DETR.

Pour l'éclairage public, deux financements sont sollicités au titre des travaux de baisse des consommations proprement dits, et un autre pour les études et l'aide à la décision auprès du PRODEME, CPER, FEDER, et EDF.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

5-Aides aux ravalements des façades

Quatre projets de délibération

Principe Aide : 15% du montant TTC des travaux – Plafonnement 15 € / m2 ravalé

Copropriété	Syndic	M2 ravalés	Montant subvention	COUT TTC projet	Objet délibérations
22 Cours PAOLI	U RENOSU	340	5100 € Aide Plafonnée	59 009.50€	Autorisation à donner au maire de signer la convention d'objectif
19 Bis Cours PAOLI Pignon Façade Avant Total Aide	U RENOSU	310 490	4650 € 7350 € 12000€ Aide plafonnée	38071 € 62 661.50€	Autorisation à donner au maire de signer la convention d'objectif
6 rue Monseigneur Casanova (ancien 6 bis SCULISCIA)	U RENOSU	175	2625 € Aide Plafonnée	40023.5 €	Autorisation à donner au maire de signer la convention d'objectif
15 avenue Pierucci	U RENOSU	118	1770 € Aide plafonnée	14000.61€	Autorisation à donner au maire de signer la convention d'objectif
TOTAUX		1433	21 495 €	213 766.11€	

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

6-Gestion des flux Vallée de la Restonica

Le maire précise que comme chaque année, la Commune va organiser la gestion des flux dans la vallée de la Restonica.

Les opérations qui seront réalisées sont dans la continuité de celles entreprises depuis plusieurs années à savoir :

- la réglementation des accès,
- une meilleure répartition de la fréquentation touristique dans l'espace et dans le temps,
- la limitation des accès automobiles et le développement des modes de transport alternatifs.

Toutes ces mesures contribueront, cette année encore, à encourager un tourisme de qualité dans la perspective d'un développement durable, axé sur la découverte de la nature et le respect de l'environnement en informant sur la richesse environnementale et l'esprit des lieux.

La Commune sollicite une aide auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 20% sur le montant estimé des dépenses H. T.

Par ailleurs, et afin de restaurer la continuité écologique, le maire présente un plan de financement pour effacer trois seuils dans le lit de la Restonica. (COUT HT : 67 000 € - 80% Agence de l'Eau)

Ces deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

7-Gestion du personnel

Deux projets sont soumis au vote des conseillers.

Tout d'abord la création d'un poste d'animateur territorial cadre B afin de permettre la promotion d'un agent titulaire ayant réussi le concours.

Ensuite, une délibération pour compléter la délibération prise dans le cadre du RIFSEEP des agents de la filière technique.

Ces deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.

II / Régie de l'eau :

1/ Adoption du compte administratif 2017 :

Le directeur présente le CA 2017 et retrace les grandes lignes d'exécution du budget en soulignant la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (non-participation du maire)

2/ Adoption du compte de gestion 2017 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3/ Rapport d'orientations budgétaires 2018 :

Le directeur de la Régie précise les grandes orientations pour 2018, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il précise les grands travaux qui seront engagés et/ou terminés en 2018 : démarrage des travaux de rénovation complète des réseaux dans la vieille ville, l'avenue Jean Nicoli, la Place des Poretteet lancement de l'opération Route du Calvaire.

Le ROB 2018 est acté par l'assemblée communale.

4/ Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017 :

On constate une amélioration continue du rendement, un nombre croissant d'abonnés et un prix de l'eau parmi les plus bas de Corse.

III/ Régie du parking TUFFELLI :

1- Adoption du compte administratif 2017

Le CA 2017 est présenté par le premier adjoint, les comptes présentant un excédent pour 2017. Le conseiller Maroselli interroge l'exécutif sur le marché de gardiennage. Le premier adjoint confirme qu'il est « remis en concurrence » chaque année en fonction des besoins ... l'objectif de la municipalité étant de revoir à la baisse ces derniers pour diminuer le coût de ce service.

Le CA 2017 est adopté à l'unanimité des conseillers (non-participation du maire)

2- Adoption du compte de gestion 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- ROB 2018

Le ROB 2018 est acté par l'assemblée communale.

IV/ Lotissement FURNACCIA Budget annexe :

Le premier adjoint rappelle qu'il s'agit uniquement d'un budget temporaire de gestion de stocks qui s'éteindra automatiquement lors de la vente du dernier lot.

Les travaux sont à ce jour pratiquement terminés, la vente des lots est quasiment achevée pour la partie Habitation. Par contre, pour la partie Zone d'Activités, même si les réservations étaient nombreuses, il reste quelques lots à la vente.

S'agissant d'une comptabilité de stocks, il n'y a pas de restes à réaliser.

1- Adoption du compte administratif 2017

Le CA 2016 est présenté par le premier adjoint.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (non-participation du maire).

2- Adoption du compte de gestion 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V/ Régie du parking GROTELLE :

1- Adoption du compte administratif 2017

Le CA 2017 est présenté par le premier adjoint

Le CA 2017 est adopté à l'unanimité des conseillers (non-participation du maire)

2- Adoption du compte de gestion 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- ROB 2018

Le ROB 2018 est acté par l'assemblée communale.

VI/Divers :

1- Renouvellement de la délibération relative à la mise à disposition de véhicules de service et de fonction :

Le conseil municipal doit délibérer annuellement sur la mise à disposition éventuelle d'un véhicule pour ses membres ou des agents de la commune dans l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions

Dans le cadre de ces dispositions créées par la loi du 11 octobre 2013, il est proposé au conseil d'attribuer cette possibilité au Maire et aux adjoints, à la Directrice Générale des Services, à l'Attaché Principal d'Administration et aux services administratifs, au Directeur des Services Techniques, aux personnels des différents services municipaux nécessitant l'usage d'un véhicule, ainsi qu'à tout élu ou membre du personnel pour des déplacements ponctuels à l'extérieur du territoire de la commune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 -Avenant Convention GASPIDO

Le conseil municipal a autorisé le maire à ratifier, par délibération du 6 décembre 2016, en partenariat avec la DREAL et l'Agence de L'Eau, une convention avec le CPIE A RINASCITA pour étudier les consommations d'eau de la Commune de Corte et préconiser des mesures pour les économiser.

La convention a été signée le 29 juin 2017.

Elle prévoyait, à son article 2, dernier paragraphe, une participation de la commune à hauteur de 4673 € TTC, pour un montant du projet s'élevant à 23368 € (soit 20%).

La mission arrive à son terme, et les travaux préconisés pour parvenir à la diminution des consommations s'élèvent à 13 750 € alors qu'ils étaient estimés à 11 153 €.

L'avenant a pour objectif de modifier cet article 2 en portant à 7 270 € la participation de la commune (soit 2 597 € en plus), pour un montant du projet s'élevant à 25 965 € (soit une aide de 28%).

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 21H00

Ont été communiqués les documents suivants :

- PV du conseil municipal du 2 décembre 2017
- Liste des marchés publics 2017